

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

PROCES VERBAL**Conseil communautaire du 28 septembre 2018**

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, BRAUD Didier, GUIMBERTEAU Chantal, TROGER Joël, DURET Henri, BORDE Pierre, BIRON Cécile, MARCHAIS Michel, ROY Pierre-Noël, MARTINEZ Daniel, JOURDAIN Serge , BERTRAND Georges, GEAY Guy, SOULARD Roger, LAMANT Jean Louis, PICHON Jean-Jacques, PASQUET Guy, MAUROY Josette, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, ARTHAUD Pierre, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, MARC Maurice, BOISSELET Claude, POTIER Jean-Philippe , GIRARD Jean-Louis, BELOT Claude, BRIERE Christel, CABRI Christophe, THIBAUT Annick, BALOUT Christian, PERRIN Madeleine, ROS Jack, PEYNAUD Claude, MARTY Michel, LANDREAU Bernard , GUEBERT Daniel, GARNIER Evrard, CHAIGNIER Pascal, ESTEVE Claude , ELIE Jean-Jacques , SEGUIN Bernard, RODEAU Sylvie, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick , DIEZ Elisabeth, LALANDE Bernard, GRUEL Marie, BASTERE François, ROKVAM Brigitte, GERVREAU Didier, MASERO Michel, BOUSSION Roland, RAPITEAU Jean-Michel , MAROLLEAU Dominique, DIBAR Jean-Luc, LAURENT Daniel, AUPY Marie-Eliane, TOURNIER Jean-Pierre, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, CHIRON Alain, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELLAERE Gérard , QUESSON Jacky, NOEL Louise, CAYUELA Françoise , BERNARD Didier, MARTIAL Claude, BERNARD Anne, CORBIERE Jean-François, TESSONNEAU Raymond, PREVOT Marie-Catherine , MICHON Michel, BRUA Christiane, PAILLE Jean-Marc , BERTEAU Rémi, EDOUARD Loïc, GENET Danielle, DUFOUR Christian, ARCHAMBAUD Yves, NOCQUET Didier , PIASECKI Véronique, ROUSSEAU Daniel, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, ROZE Pierre, MARCHAIS Jean-Michel, PAIN Charles, LOUIS JOSEPH Bernard, CHEF Robert, DOUSSIN Jean-Claude, GUIGNARD Bernard, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par VIEL Paul, ALLEAUME Jean Pierre par ARCAU Michel, RODE Michel par BLIN Gérard, PLAT Pierre par CAZENABE Sylvie, LOUASSIER Michel par MICHONNEAU Michèle , BOUYER Jean Jacques par CAZE Guy, GILLET Daniel par DURET Chantal, BEURG Catherine par FOSSIER-DURANT Michèle, CHARLASSIER Hervé par RODRIGUEZ Martine, VION Michel par BRUNEAU Delphine, GERVREAU Jean-Pierre par BREE Christian, BOURDEZEAU Laurence par MANDEIX Claude.

Procurations : MATTIAZZO Lise à MARCHAIS Michel, CARTRON Jean Pascal à BERTEAU Rémi, FOURCADE Edgard à SOULARD Roger, FABIEN-BOURDELAUD Isabel à DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves à GIRAUDEAU Patrick, MORASSUTTI Nicolas à ROKVAM Brigitte, HELIS Philippe à AUPY Marie-Eliane.

Absents excusés : DESSAIVRE Jean-Jacques, LANDRAUD Daniel, METOYER Annie, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, BLANC Jeanne, GUIBERT Gérard, CHAILLOU Philippe , MARRAUD Christine, CARRE• Joël, BAUDRIT Jean Yves , THOMAS Serge, COUE• Jean-François, CARTRON Jean Pascal, BOOR Pascal, FOURCADE Edgard, SALLEBERT Claude, CLAIR Jean-Michel, FABIEN-BOURDELAUD Isabel , POUJADE Yves, GUEDRA BASTERE Hélène, MORASSUTTI Nicolas, GUIBERT Serge, BENOIST-GIRONIERE Cédric, DUGUE Christian, JEANNEAU Roland, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, OLIVIER Nathalie, HELIS Philippe, VINET Monique, FRADON Jean-Marie , BROTHEAU Guy, BERTHELOT Patrick, MARIAU Samuel, AMIAUD Dominique, JULLIEN Jacques, MAZZOCCHI Jean-François, BOUCHE Pierre, DECOOL Philippe, GENEAU Michel, ROBERT Pascale, GUERIN Pierre, CERCEAU Fabrice, OCTEAU Bernadette, OLIVIER Fabrice , BERTRAND Marc, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 161

Nombre de présents : 110

Nombre de votants : 117

Nombre d'absents excusés : 51

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Monsieur le Président ouvre la séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Président excuse les viticulteurs. Il n'était malheureusement pas possible de reporter la séance, celle-ci devant impérativement se tenir au plus tard le 30 septembre.

M. le Président fait ensuite part de sa tristesse, à la suite des décès de deux de nos compagnons :

- M. Mitard, Maire de Saint-Martial sur le Né depuis 2014 et conseiller municipal depuis 1983. Nous garderons le souvenir d'un homme de bien au service de sa commune ;
- M. de Lestrangé, qui fut élu de la commune de Bois et délégué communautaire à compter de 1995 et ce jusqu'en 2007 ; passionné de forêt, il a présidé la commission forêt au sein de la communauté de communes.

Une minute de silence est respectée en souvenir de M. Mitard et de M. Lestrangé.

M. le Président accueille Mme Yveline Lasfargues, nouvelle Inspectrice de la circonscription de Jonzac. Mme Lasfargues fait part de l'importance pour elle de faire le point sur la circonscription de Jonzac qu'elle présente en quelques chiffres : 5.100 élèves, 293 enseignants, 225 classes réparties dans 91 écoles dont 65 sont regroupées en 25 RPI.

M. le Président attire l'attention de Mme Lasfargues sur le fait qu'elle intervient dans un territoire où l'école de la République est considérée et aimée ici. Tous les Maires se sentent responsables et les communes feront tout pour soutenir leurs écoles mais ils attendent que l'Education Nationale fasse sa part. La situation actuelle est le fruit d'un travail commun entre les élus et l'Education Nationale, notamment pour faire des RPI, qui traduit notre souci d'un maintien d'une commune forte et notre logique d'avoir des communes légitimes et actives avec l'école comme l'un des aspects de cette action.

I – PROCES-VERBAL

Point I.A : Approbation du procès-verbal du 12 avril 2018 (Annexe 1)

Aucune observation n'étant émise, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Point II.A : SCOT de la Haute Saintonge - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (Annexe 7)

M. le Président rappelle que le SCOT est un document stratégique qui portera notre vision du territoire pour les 20 ans à venir. Pour nous accompagner dans ce travail, la CDCHS a fait appel à un bureau d'études qui va nous faire une présentation du projet de PADD, remis à tous les délégués communautaires.

Le bureau d'études présente les grandes lignes de ce projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à l'aide d'un diaporama.

Au terme de la présentation, le Président explique que les réunions avec les personnes publiques associées incluaient également les représentants des territoires voisins et que la démarche est ainsi en soi intéressante. Il invite ensuite les délégués à réagir sur la présentation.

M. Ros, délégué de Jonzac, estime qu'il est difficile de ne pas partager les objectifs qui ont été présentés. Sa question porte sur le pilotage opérationnel des deux sujets que sont la satisfaction de la demande de logements et la revitalisation des centres bourgs. Il demande comment l'articulation entre les communes et la communauté de communes va s'organiser.

M. Le Président lui répond que nous sommes pile dans le sujet dont nous avons discuté avec les services de l'Etat. Il y a effectivement nécessité d'accompagner la croissance de la population, en sachant que l'objectif que nous nous sommes fixés correspond à la population qu'avait ce territoire avant la crise du

phylloxera. Il ajoute que notre territoire fait environ 180.000 ha : il est donc possible de prévoir à la fois les surfaces nécessaires au logement et 500 ha pour installer des panneaux photovoltaïques qui nous permettront d'être acteur de la transition énergétique devenue un enjeu national.

Où s'installeront les populations ? Il faudra faire preuve de bon sens et veiller à ce que le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine ne soit pas une bible ; on ne pourra pas contingenter strictement les constructions.

M. Pasquet, maire de Clérac, remarque qu'on s'intéresse particulièrement aux pôles importants du territoire. Certes, le « ruissellement » pourra se faire mais il craint que les terrains ne soient pas très humides en s'éloignant de ces pôles. Malgré tous les efforts déployés par les élus, il est difficile de faire du développement.

M. le Président explique que sans emploi, il n'y a pas de vie dans les territoires et donc pas de constructions. La loi NOTRe n'a pas été votée par les parlementaires de la Haute-Saintonge ; il regrette que les communes aient perdu toutes leurs compétences en matière de développement économique. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un vrai dilemme : soit la communauté de communes prend le pouvoir aux communes et dans ce cas les communes se vident de leur sens, ce que nous pouvons constater dans des EPCI voisins. Soit la communauté de communes refuse cette approche et laisse, par exemple, le PLU ou les écoles aux communes. Quand les communes auront été vidées de leur sens, il deviendra possible de les supprimer. On administre bien que de près : c'est pour cette raison que les communes doivent continuer à gérer leurs affaires.

M. Rapiteau, vice-Président, se réjouit de la complémentarité entre les pôles et que l'axe 3 organise la mobilité à toutes les échelles. Nous devons cependant être conscients que les soucis de mobilité peuvent être un handicap pour le territoire. Or, les difficultés liées à la mobilité s'accroissent en Haute-Saintonge : il nous faut réagir. Il se demande par conséquent si le SCOT pourra être un outil pour améliorer immédiatement la mobilité.

M. Ros constate qu'il est prévu de finir l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) entre septembre 2018 et avril 2019. Il demande si le travail a déjà commencé et si tout pourra se faire en 6 mois ?

M. le Président lui répond qu'il faut avoir terminé le SCOT avant la fin de ce mandat.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD, conformément à l'article L.143-18 du code de l'urbanisme.

Point II.B : Travaux d'aménagement de la « Flow vélo » – inscription au budget et financements

M. Marchais, Maire de Salignac-sur-Charente, rappelle que la Véloroute 92 intitulée « Flow vélo », de Thiviers en Dordogne à l'île d'Aix, parcourt 127 kilomètres en Charente-Maritime, sur cinq intercommunalités, jusqu'à Salignac-sur-Charente. Elle est inscrite au Schéma national des Véloroutes et des Voies vertes. 7.000 personnes l'ont déjà empruntée sur notre territoire.

Compte tenu du caractère départemental et national de l'opération, le Département est coordonnateur de la mise en place de la Flow vélo sur son territoire, maître d'ouvrage de la signalisation directionnelle et des travaux d'aménagement sur les routes départementales et sur les ouvrages d'art. Les intercommunalités sont maîtres d'ouvrage des aménagements d'intérêt communautaire sur les autres voies.

Le tracé en Haute-Saintonge, en voie propre, a été validé par les communes concernées (Salignac-sur-Charente, Brives-sur-Charente) et la direction des infrastructures du département. Néanmoins, les travaux ci-dessous sont requis.

D'une part, un aménagement cyclable doit être réalisé pour assurer la sécurité des usagers entre la passerelle du Pont du Né (point de connexion interdépartementale) et la voie communale de Pérat. Le plan de financement pour un montant de 26 000 € HT serait le suivant :

- Département de la Charente-Maritime : 18 200 euros maximum (70%)